



# AFFAIRE COMBO: LA JUSTICE DU CORREGIDOR

**Conseils pratiques** publié le **02/09/2010**, vu **2181 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Depuis quelques jours, un tract signé «AGPAC » qu'il faut comprendre Anciens de la GP, ceux la même formés pour trahir la Nation et rester complice de complot contre l'état, nous donne ici leur version de fait dans l'assassinat de Lt colonel COMBO Ayouba. Ce qui est étonnant, c'est qu'aucun argumentaire n'est avancé pour appuyer leur accusation contre le Général Salimou.

De toute évidence, si l'on veut faire un lien entre l'arrestation de Batterie, avec le Général au seul motif qu'ils sont du même village, c'est oublier que « Batterie » a été le chauffeur de Bastu, l'homme qui a comploté contre le Général. Si le Général Salimou devait envoyer des gens pour tuer quelqu'un, ne commencerait-il pas par tuer ceux qui ont tenté d'attenter à sa vie ? A qui allez-vous convaincre de vos diatribes quand on sait que c'est grâce à Combo que le Général Salimou est aujourd'hui en vie ?

Où avez-vous vu, dans une justice digne de nom, un homme soupçonné, même peut être à tort, d'un assassinat, se voir confier l'enquête devant prouver qu'il est assassin ? Votre comédie est de très mauvais goût. Il est dommage que dans notre pays, certains magistrats se plaisent à se servir de l'appareil judiciaire pour régler des comptes personnels.

Hier c'est un procureur, qui du haut de son trône, a accusé le Dr ISSA, qui n'a fait qu'appliquer les consignes d'un circulaire de son ministre de la santé, en pleine épidémie de choléra de négligence, parce que le malade est de sa famille ; Aujourd'hui c'est un procureur général qui s'accapare d'une affaire, en lieu et place d'un procureur de la République, parce qu'à Bimbini où il est originaire, un différent oppose sa famille à celle du Dr ASSAD. Jusqu'à quand, messieurs les magistrats, comptez-vous poursuivre ces mascarades ?

D'ailleurs, cette histoire me rappelle, une pièce de théâtre, joué en 1973, au Lycée de Moroni, à l'occasion de la fête de fin d'année. Cette pièce choisie, par le professeur Fasquel et mise en scène par la prof Mme Bobin : la Justice du Corregidor.

Dans une parodie de justice, le juge Lamartine, assisté de son greffier L'Homme de l'Amitié, avait à juger le cuisinier du juge, Chanfiou, que je suis, pour avoir volé sur le marché, des prunes, un faisand et un gigot de sanglier, pour préparer le déjeuner du juge. Au cours de la poursuite, le cuisinier, a renversé une femme enceinte, provoquant un avortement et en sautant par-dessus un mur, il est tombé sur un vieux pèlerin au repos, et lui brisa quatre côtes.

Tout ce beau monde s'est rendu au tribunal pour porter plainte. Voici les jugements rendus par Lamartine. Le voleur a expliqué au juge que les prunes étaient mangées par le faisand et que le faisand est à son tour, mangé par le sanglier et ce dernier est parti à toute allure en plein forêt. Le juge ordonne d'aller attraper le sanglier, pour lui ouvrir le ventre pour récupérer le faisand et couper

le faisant pour récupérer les prunes.

Pour la femme qui a avorté, le juge Lamartine ordonne, au cuisinier, de prendre la femme et la garder chez lui durant deux mois pour l'enfanter et la retourner comme elle était, à son mari. Quant au vieux pèlerin, il lui est demandé de monter sur un mur de quatre mètres, et sauter sur le cuisinier pour lui briser les côtes.

Le jugement de cette pièce n'est pas loin de la conduite de l'enquête sur l'assassinat de Combo. Qui ne souvient pas, de cette affaire survenue au début mandat de Sambu, où le petit frère du Directeur de Cabinet en charge de la sécurité Mohamed Bacar Dossar, a attaqué avec des éléments de la GSHP, le commissariat central de la police, pour dégager une femme reprochée, d'usage de faux billet ? Ce dernier n'a-t-il pas été révoqué par le Général Salimou au grand d'âme de Dossar ? Qui peut expliquer le comportement des éléments de la police nationale, dans l'affaire de « Comic », et le mutisme de la hiérarchie ? Quelle différence entre l'opération d'assassinat de Combo et la tentative d'assassinat de « Comic » ? Où sont les auteurs de cette deuxième forfaiture ?

Si le jugement de Lamartine dans « la justice du Corregidor » était conforme à un juge corrompu, l'histoire en elle-même, reflète l'état lamentable de la justice comorienne d'aujourd'hui. Il est temps, que les Magistrats comoriens se ressaisissent, pour changer l'image pitoyable de leur corps. Il va de leur intérêt et de la fonction dont ils ont choisi.

Par Mohamed Chanfiou Mohamed